



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2021-210

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2021

Sommaire

DSDEN 74 /

74-2021-09-29-00007 - arrêté DSDEN/SG/MCBM/2021-0015 relatif à la modification de la composition nominative de la commission départementale d'action sociale (4 pages)	Page 3
74-2021-09-29-00008 - arrêté DSDEN/SG/MCBM/2021-0016 relatif à la modification de la composition nominative de la commission départementale d'action sociale (4 pages)	Page 8

DSDEN 74

74-2021-09-29-00007

arrêté DSDEN/SG/MCBM/2021-0015 relatif à la
modification de la composition nominative de la
commission départementale d'action sociale

Anney, le 29 septembre 2021

Direction des Services Départementaux
de l'Education Nationale
de la Haute-Savoie
Service médical et social des personnels
Références: SG/MCBM

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/MCBM/2021-0015

relatif à la modification de la composition nominative de la commission départementale d'action sociale

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 8 bis et 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

VU le décret le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant création du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission nationale d'action sociale du 29 janvier 2013 ;

VU l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

VU le règlement intérieur de la commission départementale d'action sociale approuvé le 26 novembre 2013 ;

VU l'arrêté du 04 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

VU le procès-verbal de dépouillement du 06 décembre 2018 concernant les élections des représentants du personnel au comité technique spécial départemental de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté rectoral n° 2018-54 du 03 juillet 2018 donnant délégation de signature à Mme Vincent Mireille, directrice académique des services de l'éducation nationale ;

VU les résultats des élections du 13 mai 2020 concernant les représentants de la MGEN ;

VU l'arrêté rectoral SJC N° 2020-45 du 25 août 2020 donnant délégation de signature à Mme Vincent Mireille, directrice académique des services de l'éducation nationale ;

VU les propositions présentées par les organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission départementale d'action sociale du département de la Haute-Savoie est modifiée comme suit :

Représentants de l'administration :

Membres titulaires :

- Mme Vincent Mireille – directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, ou son représentant – présidente
- M. Gille Pierre – principal du Collège René Long à Alby sur Chéran

Représentants des fédérations des fonctionnaires :

SGEN-CFDT

Membres titulaires :

- Mme Bonmarin Sandrine
- M. Fontaine Claude

Membres suppléants :

- M. Zibell Grégoire
- Mme Unal Véronique

FSU

Membres titulaires :

- M. Charton Jean-Luc
- M. Lecomte Sylvain

Membres suppléants :

- Mme Delarue Marie
- M. Fourneyron Mathieu

UNSA-Education :

Membre titulaire :

- Mme Heretick Catherine

Membre suppléant :

- Mme Céline Mugnier

Représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale :

Membres titulaires :

- Mme Bregeard Bernadette
- Mme Merrien Chantal
- M. Rey Pascal

- Mme Touzan Sophie
- M. Viotto Laurent

Membres suppléants :

- M. Dussol Xavier
- M Excoffier Raymond
- Mme Heuillard Martine
- M. Hugon Gilles
- M. Jack Meynet

Article 2 : Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale. Assiste en outre aux réunions de la commission départementale d'action sociale, l'assistante sociale des personnels.

Article 3 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 11 janvier 2019.

Article 4 : L'arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2020-0033 du 9 octobre 2020

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie


Mireille MINCENT

DSDEN 74

74-2021-09-29-00008

arrêté DSDEN/SG/MCBM/2021-0016 relatif à la
modification de la composition nominative de la
commission départementale d'action sociale



**ACADÉMIE
DE GRENOBLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie

Direction des Services Départementaux
de l'Education Nationale
de la Haute-Savoie
Service médical et social des personnels
Références: SG/MCBM

Anney, le 29 septembre 2021

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE
DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE
DE HAUTE-SAVOIE

ARRÊTÉ DSDEN/SG/MCBM/2021-0016

relatif à la modification de la composition nominative de la commission permanente d'action sociale

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 8 bis et 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat ;

VU le décret le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 8 avril 2011 portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2011 portant création du comité technique d'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'avis de la commission nationale d'action sociale du 29 janvier 2013 ;

VU l'arrêté ministériel du 7 mars 2013 relatif au rôle et à la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

VU le règlement intérieur de la commission départementale d'action sociale approuvé le 26 novembre 2013 ;

VU l'arrêté du 04 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

VU le procès-verbal de dépouillement du 06 décembre 2018 concernant les élections des représentants du personnel au comité technique spécial départemental de la Haute-Savoie ;

VU les résultats des élections du 13 mai 2020 concernant les représentants de la MGEN ;

VU l'arrêté rectoral SJC N°2020-45 du 25 août 2020 donnant délégation de signature à Mme Vincent Mireille, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Savoie ;

VU les propositions présentées par les organisations syndicales ;

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission permanente d'action sociale du département de la Haute-Savoie est modifiée comme suit :

Représentants de l'administration :

- La directrice académique ou son représentant

Représentants des fédérations des fonctionnaires :

SGEN-CFDT

Membre titulaire :

- Mme Bonmarin Sandrine

Membre suppléant :

- M. Fontaine Claude

FSU

Membre titulaire :

- M. Charton Jean-Luc

Membre suppléant :

- M. Lecomte Sylvain

UNSA-Education :

Membre titulaire :

- Mme Heretick Catherine

Membre suppléant :

- Mme MUGNIER Cécile

Représentants de la mutuelle générale de l'éducation nationale :

Membres titulaires :

- Mme Touzan Sophie

- M. Rey Pascal

Membres suppléants :

- Mme Heuillard Martine

- M. Viotto Laurent

Article 2 : Le président est assisté en tant que de besoin par le ou les représentants de l'administration exerçant auprès de lui des fonctions de responsabilité et intéressés par les questions relatives à l'action sociale. Assiste en outre aux réunions de la commission permanente d'action sociale, l'assistante sociale des personnels.

Article 3 : Le mandat des représentants des personnels d'une durée de quatre ans débute le 11 janvier 2019.

Article 4 : L'arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2020-0032 du 9 octobre 2020

Article 5 : Mme la secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Haute-Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

La directrice académique des services de l'éducation nationale
de la Haute-Savoie,


Mireille VINCENT

